

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 13 juillet 2018 portant dissolution du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Château-Thierry (Aisne) et création corrélatrice de celui de Château-Thierry - Nogentel (Aisne)

NOR : INTJ1810234A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Château-Thierry est dissous à compter du 1^{er} septembre 2018. Corrélativement, le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Château-Thierry - Nogentel est créé à la même date.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Château-Thierry - Nogentel exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (4^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 juillet 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*

L. TAVEL